EN RÉSUMÉ

QUELQUES POINTS DE VIGILANCE SUR LA MISE EN PRATIQUE :

> l'élagage ne doit pas être systématique si les branches n'encombrent pas les lignes.

> si l'élagage est nécessaire, à chaque type de haies, une intervention adaptée :

arbres de haut-jet (un seul tronc) : élagage avec une taille douce et sélective.

arbustes : recépage par une coupe propre au ras de la souche pour éviter d'intervenir pendant plusieurs années.

taillis : élagage et/ou recépage par une coupe propre au ras de la souche.

ATTENTION AUX FAUSSES BONNES IDÉES

> **La coupe à 2 mètres de hauteur ?**

Cette action a pour effet de décupler la pousse. Les bourgeons dormants situés au niveau de la coupe forment de nouvelles branches (rejets) qui peuvent atteindre 2m par an ! Ils se retrouvent rapidement de nouveau dans la zone proscrite des lignes et obligent ainsi à un nouveau passage.

> **Elaguer fortement pour gagner des années ?**

Coupe à 2m réalisée avec du matériel non adapté : à proscrire absolument, les branches sont déchiquetées.

Coupe à 2m réalisée avec du matériel adapté : la coupe est nette mais il faudra renouveler l'opération très rapidement.

Si elle ne gêne pas le fil, laissez pousser la végétation en hauteur.

Un élagage trop sévère va produire une repousse de branches anarchiques sur tout le tronc. **Ne coupez que les branches gênantes au niveau du fil.**

Fédération Régionale des Chasseurs
Les Basses-Brosses | CS50055 BOUCHEMAINE,
49072 BEAUCOUZÉ CEDEX

afacpdl@gmail.com

Création : www.welko.fr

L'Afac PDL est adhérente au réseau national Afac-agroforesteries

Projet soutenu par le Conseil Régional des Pays de la Loire

Projet réalisé en partenariat avec Anjou Numérique

ÉLAGUER ET ENTRETENIR AUX ABORDS DES LIGNES

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE PRIVÉ ?

Bénéficier de la fibre et garder vos haies est possible…

RÔLES DES HAIES ET INCIDENCES D'UNE MAUVAISE GESTION

L'agrandissement du parcellaire et la mécanisation de l'agriculture ont entraîné une forte régression des haies dans nos paysages. Elles occupent pourtant des fonctions primordiales :

> **Amélioration des conditions microclimatiques** des parcelles et rôle de brise-vent pour le bétail ;

> **Maintien d'un paysage identitaire,** intégration des bâtiments d'élevage et protection contre les intempéries ;

> **Protection des eaux et des sols** (rôle tampon et anti-érosion) ;

> **Valorisation** (bois d'œuvre, bois énergie, paillage, litière animal…) ;

> **Lutte contre le réchauffement climatique** (séquestration carbone …) ;

> **Maintien de la biodiversité** en tant que refuge et corridor écologique pour de nombreuses espèces.

Le mauvais entretien des haies peut induire une altération du paysage, des déséquilibres environnementaux, une perte du potentiel de valorisation économique, une dégradation des réseaux (électriques, téléphoniques...) et freiner le déploiement de la fibre optique en aérien. C'est pourquoi chaque intervention nécessite le **respect de pratiques cadrées** et éprouvées, favorisant la régénération naturelle et la préservation de la ressource.

Le tableau en page suivante présente certaines de ces pratiques de **gestion, bénéfique** pour les haies bocagères, ainsi que plusieurs pistes de **valorisation** des produits issus de leur entretien.

Enfin, un **entretien réalisé à la mauvaise période** peut avoir des **conséquences néfastes** pour la biodiversité : préférez des périodes qui n'auront que peu d'incidence sur la faune et la flore.

PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA VÉGÉTATION

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Défavorable	Possible	Possible	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Défavorable	Possible	Possible	Conseillée	Conseillée	Conseillée

Conseillée
Possible
Défavorable

LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER

QUAND INTERVENIR ?

Lorsque la végétation rentre dans la zone d'1 mètre autour du fil.

Haies arbustives

Végétaux ligneux qui poussent en plusieurs troncs sur la même souche.

Arbres de haut jet

Ce sont les arbres qui poussent en 1 seul tronc.

Haies mixtes et taillis d'arbres

Arbres de haut jet pouvant pousser en plusieurs troncs.

QUELLE(S) INTERVENTION(S) ?

Recépage

Coupe de tous les brins au plus proche de la souche.

Matériel : tronçonneuse, sécateur de force ou scie en fonction du diamètre des brins.

Élagage

Coupe des branches gênantes (si le tronc est déporté de la ligne). Coupe au pied (si le tronc se trouve dans la ligne).

Matériel : tronçonneuse

Recépage des arbustes.

Élagage des branches des hauts-jets.

Recépage et/ou élagage pour les taillis d'arbres.

Matériel : tronçonneuse

ET APRÈS ?

La repousse se fera naturellement sur plusieurs années, sans nouvelle intervention.

Une fois les branches gênantes élaguées, il y a peu ou pas d'entretien à réaliser.

Une fois les branches élaguées et la section réalisée sur la cépée, il y a peu ou pas d'entretien à réaliser.

QUI INTERVIENT ?

> Vous pouvez effectuer les travaux vous-même, en fonction de vos compétences et de vos matériels **(attention le travail du bois reste une activité dangereuse, sous votre responsabilité) ;**

> Vous pouvez faire appel à une **entreprise spécialisée** (élagueur professionnel indépendant, paysagiste, travaux public, entreprise « bois énergie »);

> Vous pouvez contacter une **association d'insertion** spécialisée en paysage, un **lycée agricole**, un centre de formation pour adulte (**CFPPA**);

> Prenez renseignements **auprès de votre collectivité locale :** peut être existe-il des **solutions collectives** déjà en place sur votre territoire (chantier collectif, prêt de matériel…).

QUE PUIS-JE FAIRE DE MON BOIS ?

> **Le (faire) valoriser :** par exemple en bois d'œuvre, bois bûche, bois plaquette pour chaufferie collective ou litière animale, paillage pour végétaux, bois raméal fragmenté…

> **Si vous ne souhaitez pas le garder :**

- le déposer en déchetterie.
- demandez à votre prestataire de l'enlever, il saura quoi en faire !
- **ATTENTION** : le brûlage à l'air libre, des végétaux et déchets verts est interdit toute l'année.

À NOTER

> D'autres typologies de haies existent et tous les cas ne peuvent être traités dans ce tableau. **Si vous rencontrez des difficultés**, vous pouvez faire appel à un **professionnel au sein de l'AFAC** Pays de la Loire (coordonnées en fin de document).